

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Raison sociale de l'entreprise	FLIXBUS FRANCE SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	ROANNE (33 Rue Pierre Sémard, 42300 Roanne)
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	MOULINS (Gare, 6 Rue Marcellin Desboutins, 03000)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure et 30 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

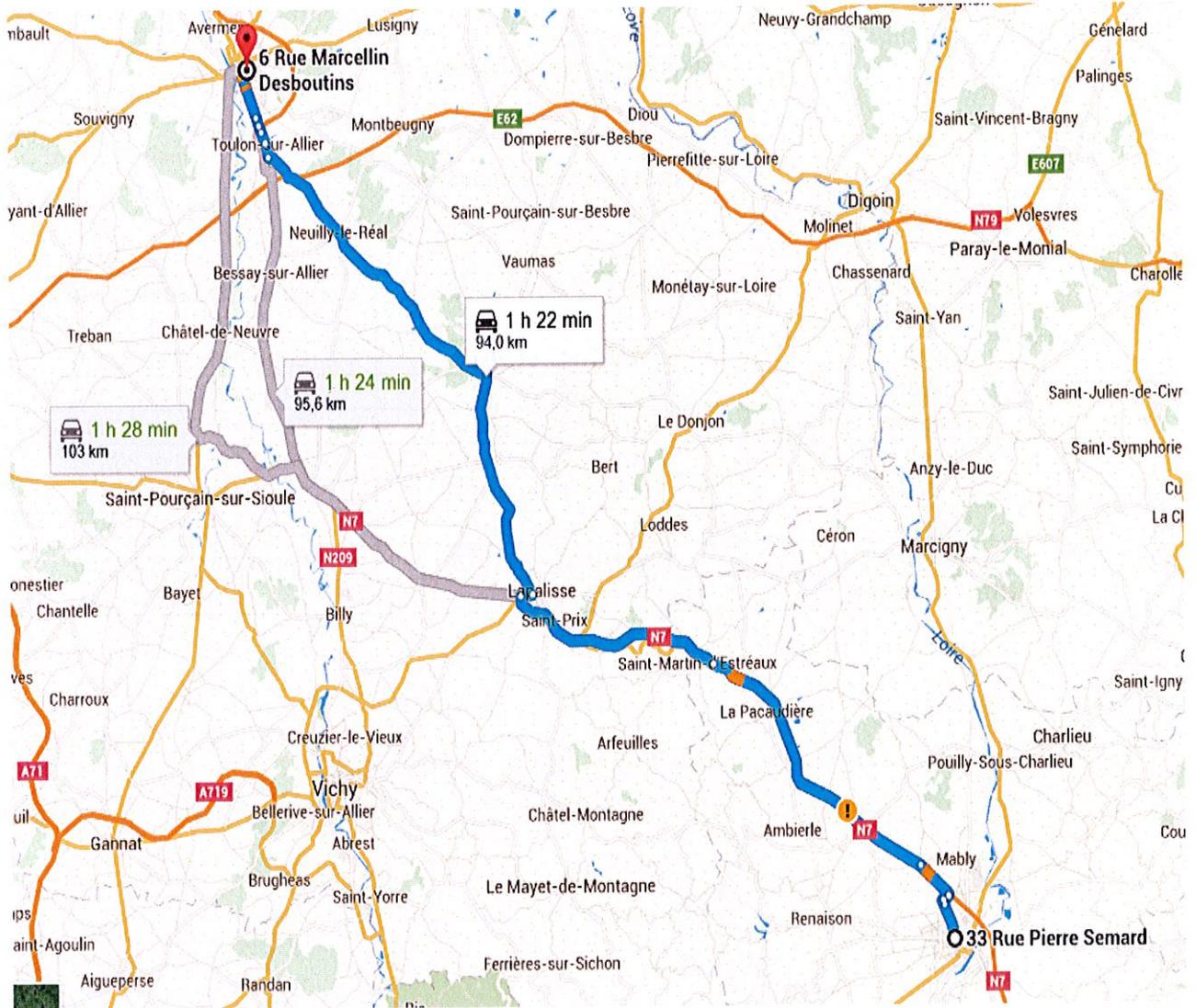
² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe n°1

Tronçon ROANNE - MOULINS

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Tronçon ROANNE - MOULINS

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Roanne vers Moulins	Départs de Moulins vers Roanne
Lundi	Entre 7h45 et 9h15	Entre 19h00 et 20h30
Mardi	Entre 7h45 et 9h15	Entre 19h00 et 20h30
Mercredi	Entre 7h45 et 9h15	Entre 19h00 et 20h30
Jeudi	Entre 7h45 et 9h15	Entre 19h00 et 20h30
Vendredi	Entre 8h15 et 9h45	Entre 20h00 et 22h00
Samedi	Entre 7h45 et 9h15	Entre 19h00 et 20h30
Dimanche	Entre 9h45 et 11h15	Entre 20h00 et 22h00
Offre par trajet	53 places	53 places